

notre brigade d'Allemagne, en lui envoyant d'autres blindés et une escadrille de reconnaissance. Nous n'avons pas réduit les effectifs de notre armée. Quant à l'aviation, nous maintenons ses effectifs du début.

Par ailleurs, nombre de pays ont réduit leurs effectifs du point de vue numérique; il est vrai qu'ils ont par contre amélioré la qualité des armes.

Compte tenu de tous ces facteurs, je crois que nous pouvons affirmer hardiment que notre contribution envers l'OTAN est supérieure à celle d'il y a quelques années.

Suivant certaines déclarations faites au cours d'une réunion de l'OTAN, et d'après l'assurance que nous en avons donnée, le premier ministre et moi-même, le Canada n'a pas l'intention à l'heure actuelle de réduire ses effectifs en Europe. Si nous estimions que l'OTAN disposait de forces trop considérables, nous le signalerions aux autorités de cet organisme, et nous demanderions une réduction de nos effectifs. Mais jusqu'à présent nous n'avons pas formulé de demande de ce genre.

En décembre dernier, au cours de la réunion en cause, nos représentants ont affirmé que le Canada n'envisageait pas de réduire ses effectifs.

M. BROOME: Je me demande si le ministre consentirait à établir une comparaison entre les effectifs canadiens de l'OTAN et ceux de l'Allemagne occidentale, comme il l'a fait pour les effectifs du Royaume-Uni et des Etats-Unis?

M. PEARKES: Il va sans dire qu'au moment de la création de l'OTAN, l'Allemagne occidentale n'avait pas envoyé d'effectifs à l'OTAN. Mais aujourd'hui elle est en train de rassembler et de grouper ses effectifs en formations militaires. Je ne puis vous citer de chiffres, mais d'après les renseignements que j'ai pu me procurer, l'armée de l'Allemagne de l'Ouest s'organise de façon très satisfaisante.

M. PEARSON: Dans le même ordre d'idée, le ministre pourrait-il nous parler de nos effectifs dans le cadre de la stratégie d'ensemble de l'OTAN? Sauf erreur, au cours de sa réunion de décembre, le Conseil a entendu un rapport sur la stratégie de l'OTAN, déféré ensuite à la réunion des ministres de la défense, qui a eu lieu à Paris en mars. Au cours de cette réunion, ou peut-être avant, le général Norstad avait formulé certaines propositions ayant trait à la défense de l'Europe occidentale et aux objectifs de l'OTAN dans cette voie. Le rapport a été soumis à la récente réunion du Conseil à Copenhague. Si les comptes rendus de journaux sont exacts, ce rapport prévoit des effectifs globaux de 30 divisions. Est-ce bien là l'objectif poursuivi par l'OTAN? Le Conseil de l'OTAN approuve-t-il le chiffre de 30 divisions pour la défense de l'Europe occidentale? Et le ministre estime-t-il que cela est suffisant, en songeant à la situation à laquelle les pays européens ont à faire face de la part de l'Est?

M. PEARKES: Me sera-t-il permis de vous répondre la semaine prochaine? Je ne suis pas certain s'il s'agit ici d'un domaine confidentiel.

M. CHOWN: Monsieur le ministre, le sous-ministre nous a dit la semaine dernière qu'en 1951 la défense civile ne relevait plus de votre ministère, mais qu'elle avait été transférée au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Pourriez-vous nous donner là-dessus quelques détails, et nous expliquer la raison de ce transfert? Pensez-vous qu'à la lumière de la conjoncture internationale, il serait bon de confier de nouveau à vos services l'administration de la défense civile?

Le PRÉSIDENT: Je veux vous signaler, monsieur Chown, que le Comité a demandé au ministère de lui soumettre un rapport complet sur la défense civile dans ses rapports avec la milice et les forces de réserve. Je me demande si votre question s'inscrit dans ce cadre? Nous allons avoir un débat sur la question.

M. CHOWN: Tout cela se tient.